

COMMUNE DE TIGERY

RAPPORT N° 3 :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le ROB donne lieu à un débat et constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires de la commune : elles décrivent l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement (notamment celle des dépenses réelles de fonctionnement – DRF, dont la trajectoire doit être explicitée selon la loi de programmation des finances publiques), et elles précisent les hypothèses retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions ;
- Les engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissements ;
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice 2026.

1. CONTEXTE NATIONAL

1.1. Environnement macro-économique

1.1.1. Au niveau international et européen

Croissance économique mondiale en 2026 : une résilience confirmée, mais des défis persistants

Contexte général :

Selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE (janvier 2026), l'économie mondiale maintient une croissance résiliente, malgré un ralentissement structurel. Le PIB mondial devrait progresser de 3,3 % en 2026, soit une révision à la hausse de 0,2 point par rapport aux prévisions d'octobre 2025, grâce à l'adaptation des économies aux tensions commerciales et à l'essor des investissements dans l'intelligence artificielle. Cette croissance reste cependant en deçà de la moyenne d'avant-pandémie (3,7 %).

Inflation et politiques monétaires

L'inflation poursuit son repli dans la plupart des grandes économies, se rapprochant des objectifs des banques centrales. Dans la zone OCDE, elle est attendue à 3,0 % en 2026 (contre 3,8 % en 2025), tandis que dans la zone euro, elle devrait s'établir à 2,8 % en 2026, selon la BCE.

Évolution récente de l'inflation

L'inflation correspond à une hausse généralisée et durable des prix, résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande globale. Dans les pays du G20, la baisse de l'inflation se confirme, portée par la modération des prix de l'énergie, des matières premières et des services, ainsi que par l'atténuation des tensions sur les coûts salariaux. Le taux d'inflation sous-jacente globale est ainsi passé de 5,4 % en 2024 à 3,5 % en 2025.

Détail par zone

- Zone euro : L'inflation (IPCH) devrait continuer de ralentir, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 % en 2024, puis à 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Les prix de l'énergie et de l'alimentation devraient rester stables, tandis que ceux des services, bien qu'élevés, devraient fléchir progressivement grâce à la modération salariale et à l'effet des politiques monétaires restrictives.

Tableau : Évolution de l'inflation (en %)

Année	2023	2024	2025	2026
IPCH (zone euro)	5,4	2,4	2,1	1,9
IPC mondial (hors zone euro)	5,0	4,2	3,3	2,8

Projections par région en 2026 :

- États-Unis : La croissance du PIB est attendue à 2,4 %, soutenue par les investissements dans l'IA et les infrastructures, ainsi que par une demande intérieure robuste. Ce chiffre marque une amélioration de 0,3 point par rapport aux prévisions d'octobre 2025.
- Chine : La croissance est révisée à 4,5 %, en hausse de 0,3 point, mais avec des risques de ralentissement structurel (immobilier, consommation). Le FMI anticipe un fléchissement à 4,0 % en 2027.
- Zone euro : La croissance devrait atteindre 1,2 %, tirée par la demande intérieure et un rebond progressif de l'Allemagne. L'inflation, quant à elle, devrait se stabiliser sous l'objectif de 2 % à moyen terme.

Perspectives et risques :

Les incertitudes persistent, notamment en raison :

- Des tensions commerciales et géopolitiques,
- De la dette publique élevée dans les économies émergentes,
- Des risques liés à une bulle spéculative autour de l'IA.

Malgré ces défis, la croissance mondiale devrait rester stable en 2026, soutenue par l'innovation technologique et une meilleure résilience des chaînes d'approvisionnement.

1.1.2. Sur le plan national

Ces dernières années, l'économie française a été profondément marquée par la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et une inflation exacerbée, notamment en 2022 et 2023. Ces crises ont détérioré les conditions de financement des ménages et des entreprises, tout en pesant sur les finances publiques. Pour y faire face, l'État français a déployé des efforts budgétaires massifs, représentant 2,9 % du PIB sur les années 2022 et 2023 (OCDE), évitant ainsi une récession. Ces mesures de soutien ont cependant alourdi la dette publique et creusé le déficit.

Dette et déficit publics

La dette brute des administrations publiques est passée de 116,2 % du PIB en 2023 à 117,4 % en 2024, et devrait atteindre près de 120 % en 2025, selon l'Insee et la Banque de France.

Le solde financier des administrations publiques reste dégradé, avec un déficit prévu à -5,3 % du PIB en 2026, malgré des efforts de réduction marginale.

Année	2023	2024	2025 (prév.)	2026 (prév.)
Dette brute (en Mds €)	116,2	117,4	~120	> 120
Solde financier des administrations publiques	- 5,4 %	- 5,1 %	- 4,3 %	- 5,3 %

Malgré ce contexte difficile, la croissance économique française montre une résilience relative. Après un rebond post-pandémie, le PIB a retrouvé son niveau d'avant-crise fin 2021, mais la croissance ralentit depuis, principalement en raison de l'inflation et des répercussions de la guerre en Ukraine.

Evolution de la croissance

- **2024** : +0,8 % (réel)
- **2025** : +0,7 % (Banque de France) à +0,9 % (Insee)
- **2026** : **+1,0 % à 1,2 %**, selon l'OCDE, la Banque de France et l'Insee, portée par une reprise modérée de la consommation des ménages et un investissement des entreprises en légère amélioration.

Cette croissance reste modeste, mais la désinflation attendue en 2026 devrait soutenir le pouvoir d'achat et relancer la consommation.

Inflation : un reflux confirmé

L'inflation, qui avait fortement augmenté en 2022 et 2023 en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation (notamment liée à la guerre en Ukraine), est désormais en net repli.

Évolution de l'inflation en France

- **2024** : 2,3 % (IPC)
- **2025** : 1,0 % (IPCH)
- **2026** : **+1,3 %** (Banque de France, OCDE, FMI), avec une inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) stabilisée autour de **1,6 %**.

Détail par composante

- **Énergie** : Stabilisation des prix après la forte baisse de 2025.
- **Alimentation** : Hausse modérée, après une année 2025 marquée par une légère baisse.
- **Services** : Inflation persistante, mais en ralentissement progressif grâce à la modération salariale et à l'effet des politiques monétaires restrictives.

Année	2023	2024	2025 (prév.)	2026 (prév.)
IPCH	5,4 %	2,4 %	1,0 %	1,3 %
IPC (hors énergie et alimentation)	4,5 %	2,3 %	1,7 %	1,6 %

Perspectives et défis

La croissance française en 2026 devrait rester fragile, dépendante de la confiance des ménages et des entreprises, ainsi que de la stabilité politique et des conditions extérieures (énergie, change, géopolitique). Le principal défi sera de transformer cette reprise modérée en un cycle durable, soutenu par un investissement privé robuste et une consommation soutenue.

1.2. Les mesures du projet de loi de finances pour 2026

En 2026, le contexte budgétaire des collectivités territoriales reste marqué par les efforts de réduction du déficit public, conforme aux règles européennes. Alors que le déficit français s'élevait à 6,1% du PIB en 2024, le gouvernement a engagé un plan ambitieux pour le ramener à 5% en 2025 et 3% en 2029. Pour atteindre ces objectifs, une économie globale de 60 milliards d'euros est prévue, dont 40 milliards proviendront des dépenses publiques. Les collectivités territoriales, qui contribuent à hauteur de 12,5% de cet effort (soit 5 milliards initialement), voient leur participation ajustée dans le cadre de la loi de finances 2026.

Évolutions clés en 2026

Réduction de l'effort demandé : Grâce aux arbitrages du Sénat et aux négociations avec les associations d'élus, l'effort net requis des collectivités pour 2026 est ramené à près de 2 milliards d'euros, contre 4,6 milliards prévus initialement dans le projet de loi de finances (PLF).

Adoption par 49.3 : Le projet de loi de finances a été adopté en janvier 2026 via le recours à l'article 49.3 de la Constitution, après rejet des motions de censure.

1.2.1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF, principale ressource libre des collectivités, est maintenue à son niveau de 2025, évitant une baisse brutale. Cependant, elle n'est pas indexée sur l'inflation, contrairement à certaines propositions parlementaires.

Montant : Stable, comme en 2025 (27,24 milliards d'euros), avec un abondement exceptionnel de 290 millions pour les volets dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation de solidarité rurale (DSR).

Impact : Les communes bénéficient d'une visibilité accrue, mais le gel de l'indexation pourrait peser sur leur capacité à couvrir les charges permanentes.

1.2.2. Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA, crucial pour financer les investissements locaux, fait l'objet de modifications significatives. Si le taux de 16,404% reste en vigueur pour 2026, le périmètre d'application est resserré : le FCTVA est recentré sur les dépenses d'investissement (excluant les dépenses de fonctionnement dès 2026). Les travaux réalisés en régie, jusque-là éligibles, disparaissent du périmètre.

1.2.3. Fiscalité locale et mesures ciblées

Concernant la taxe sur les logements vacants, une fiscalité simplifiée est mise en place, avec une imposition unique affectée au bloc communal.

Quant aux valeurs locatives, elles sont bien réévaluées comme tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre, soit +0,8%. Le report à 2027 de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels offre un répit aux entreprises locales.

Le fonds de sauvegarde est doublé (600 millions d'euros) pour soutenir les départements en difficulté.

1.2.4. Charges de personnel et dispositifs sociaux

Pour les cotisations retraite, la hausse du taux de cotisation pour la part employeur continue : le taux passe de 34,65 à 37,65 % en 2026. Par pallier de 3 points, il atteindra 43,65 % en 2028.

Sur les arrêts maladie, le délai de carence est rétabli à un jour (un amendement voulait le porter à 3 jours). La rémunération reste réduite à 90% du traitement.

Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque santé

Dès le 1er janvier 2026, les employeurs publics territoriaux seront tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé (dépenses liées à une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devra être d'un montant minimum de 15 euros brut par mois et par agent, conformément à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Sont bénéficiaires les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public ou privé.

IRCANTEC, hausse au 1er janvier 2026 tranche A et B

Le site de l'URSSAF a publié les nouveaux taux d'appel de cotisations concernant l'IRCANTEC.

Concernant la part patronale pour 2026 :

- augmentation de la tranche A (+0.07% avec un taux passant de 4,20 % à 4,27%)
- augmentation de la tranche B (+0.20% avec un taux passant de 12,55% à 12,75%)

Cette mesure concerne donc le régime général de la sécurité sociale : les fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps non complet dont la durée de travail est inférieure à 28 heures, les agents contractuels de droit public et de droit privé (apprentis par exemple).

Pour mémoire, la tranche B n'est atteinte qu'en cas de dépassement du plafond annuel de la sécurité sociale, soit environ 4 005 euros bruts mensuels. Or, la grande majorité des agents territoriaux concernés, notamment en catégories C et B, et y compris une partie des agents de catégorie A (notamment en début de carrière), se situent en deçà de ce seuil. En pratique, l'impact de la hausse de la tranche B demeure donc très limité (estimation à 0,01% de la masse salariale).

1.2.5. Dispositif de Lissage Conjoncturel (Dilico)

Remplaçant le fonds de réserve initial, le Dilico est restructuré pour limiter son impact à hauteur de 740 millions d'euros (contre 2 milliards prévus en PLF). Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

1.2.6. Dotations d'investissement

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

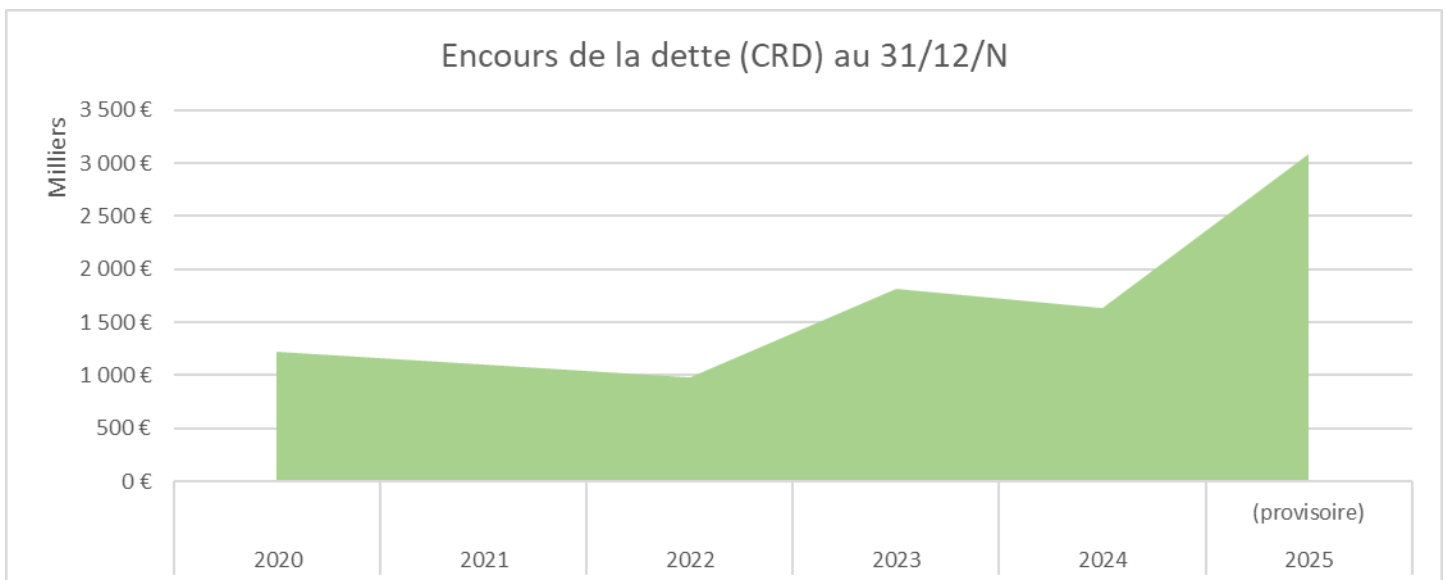
2. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

2.1. Epargne

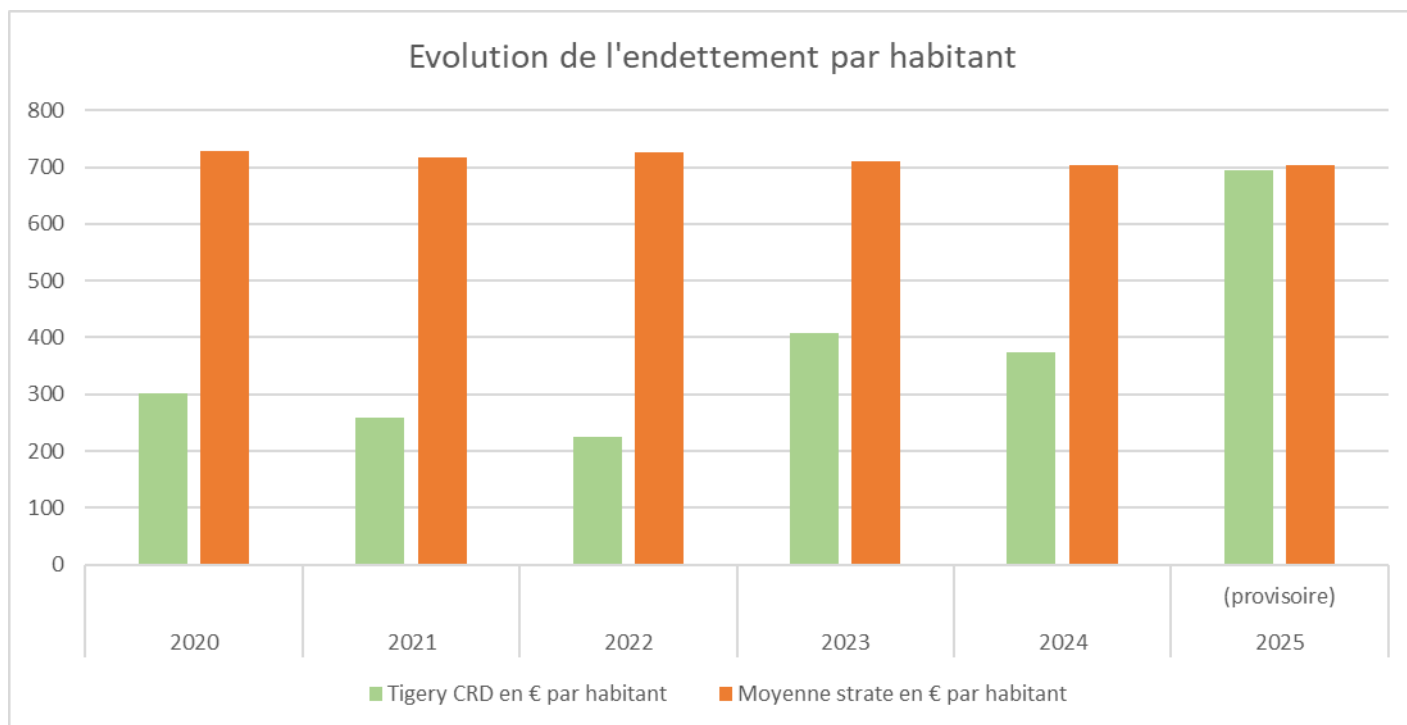
Si sur les derniers exercices l'épargne brute dégagée est d'un niveau relativement satisfaisant (entre 6 et 10% de taux d'épargne), celui-ci baisse en 2025, du fait de recettes fiscales non perçues (recours contentieux effectués par des entreprises auprès des Impôts). L'écueil majeur à éviter est l'effet ciseau, lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, et que l'épargne constituée s'amenuise année après année. Il faudra donc en 2026 réduire les dépenses de fonctionnement et assurer a minima une stabilité des recettes.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CALCUL DE L'EPARGNE	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
+ Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	4 620 688,16	5 005 382,84	5 302 012,31	6 029 555,46	6 330 040,17	6 206 731,99
- Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	4 268 803,68	4 484 401,25	5 162 821,10	5 390 210,30	5 908 978,62	5 923 120,82
= EPARGNE DE GESTION	351 884,48	520 981,59	139 191,21	639 345,16	421 061,55	283 611,17
- Intérêts de la dette	45 083,49	40 935,47	36 627,28	41 349,24	35 664,67	42 282,81
= EPARGNE BRUTE	306 800,99	480 046,12	102 563,93	597 995,92	385 396,88	241 328,36
- Capital de la dette	118 819,16	122 517,18	126 375,37	163 603,22	179 352,70	149 424,86
= EPARGNE NETTE	187 981,83	357 528,94	-23 811,44	434 392,70	206 044,18	91 903,50
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	7%	10%	2%	10%	6%	4%

2.2. Endettement



Suite à l'emprunt souscrit en 2025 pour financer la salle des fêtes et la maison des associations, le capital restant dû au 31 décembre augmente naturellement. Il est également intéressant de regarder le niveau d'endettement de la commune par rapport aux autres communes de notre strate.



Ramené en euro par habitant, l'endettement de Tigery a été jusqu'en 2024 plus de deux fois inférieur à la moyenne nationale, atteignant cette année-là 374 euros par habitants, contre 703 euros pour les communes de notre taille au niveau national.

En 2025, avec le nouveau prêt, la commune se situe dans la moyenne nationale (695 euros par habitant, contre 703 euros en moyenne).

3. LES ORIENTATIONS POUR 2026

3.1. Section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est de ramener les dépenses de fonctionnement à un niveau permettant de dégager plus d'autofinancement. Un objectif de baisse de 3% des dépenses réelles (hors charges de personnel) a été fixé pour la préparation budgétaire.

- Charges à caractère général (chapitre 011)

Concernant l'énergie, la commune est passée depuis le 1^{er} janvier dans le groupement de commande électricité du SIPPAREC. Il faudra attendre quelques mois pour observer les gains obtenus, nonobstant les variations du prix de l'énergie et des taxes décidées par l'Etat.

Pour le gaz, un appel d'offre lancé en juin 2025 a permis de signer un contrat à prix ferme pour deux ans.

D'autre part, la mise en service de la maison des associations et à terme de la salle des fêtes va augmenter le niveau de consommation. Une vigilance sera portée sur l'ensemble des bâtiments quant à leurs consommations énergétiques.

Côté carburant, les consommations semblent maîtrisées et stables, seule une variation des prix du pétrole pourrait entraîner une hausse des factures mensuelles.

D'autres postes de dépense sont sous surveillance. Ainsi, l'affranchissement du courrier subit les augmentations annuelles des tarifs postaux, mais la conclusion d'un contrat pour les envois en nombre devrait permettre de stabiliser les dépenses en 2026.

Les contrats de maintenance informatique, indexés sur l'indice SYNTEC, devraient voir leur tarif augmenter d'environ 3%.

D'autres postes de dépenses sont au contraire susceptibles d'être revus à la baisse. De nouveaux contrats de téléphonie mobile à des coûts bien inférieurs seront conclus au cours de l'année 2026, en fonction des engagements restants avec les opérateurs actuels (environ 5.000 euros d'économies attendues sur année pleine). De même, une nouvelle solution quant à la téléphonie fixe pourrait engendrer 4.000 euros d'économie annuelle. Enfin, la suppression de tous les abonnements internet (en ne gardant que celui de la Mairie), grâce à l'interconnexion en fibre noire, ferait économiser 4.000 euros supplémentaires.

- Charges de personnel (chapitre 012)

L'évolution la plus impactante concerne le relèvement du taux de cotisation employeur pour la caisse de retraite des agents titulaires (CNRACL) pour la seconde année consécutive. L'objectif visé par l'Etat est de relever ce taux de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026, pour un coût d'environ 45.200 euros. Cette mesure sera poursuivie jusqu'en 2028, le taux atteignant alors 43,65%, pour un coût cumulé sur trois ans de 156.000 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la commune participe à hauteur de 15 euros par mois (soit 180 euros annuels) sur les contrats de mutuelle santé labélisés des agents. Cette dépense devrait monter en charge progressivement au cours de l'année, mais l'estimation de son coût réel est difficile à

appréhender (certains agents sont sur la mutuelle de leur conjoint par exemple). A ce jour, une dizaine d'agents sont concernés (soit un cout global annuel de 2.000 euros).

Concernant la part des dépenses sur lesquelles la commune garde un pouvoir de décision, seront maintenus en 2026 la cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS, environ 15 000 euros), la fourniture des tickets-restaurant (environ 40 000 euros) et de chèques cadeaux remis en fin d'année aux agents (11 000 euros).

Par ailleurs, des évolutions de carrière seront validées pour les agents pouvant y prétendre, tout en préservant la masse salariale et une homogénéité entre les agents et les fonctions qu'ils exercent.

- Prélèvements sur recettes (chapitre 014) :

Comme évoqué dans la présentation de la loi de finance pour 2026 (page 6), le prélèvement au titre du « Dilico » ne concernera pas les communes cette année. Restent cependant les prélèvements sur recettes habituels, à savoir

- La pénalité de la loi SRU sur le nombre de logements sociaux (34.876 euros en 2025)
- Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 29.439 euros en 2025

Au total, les prélèvements sur recettes pourraient être divisés par deux par rapport à 2025 (80.000 contre 160.000 euros).

- Autres charges (chapitre 65)

Outre les indemnités des élus, ce chapitre reprend l'ensemble des contingents et participations versées :

- Subventions aux associations, stables par rapport à 2025 (50 000 euros)
- Subvention au CCAS (environ 70 000 euros)
- Participations au SIPEJ (560 000 euros) et au SI2S (70 000 euros)
- Contribution au SDIS. A noter que cette année, comme en 2025, la commune s'est engagée à verser une aide de 2 euros par habitant au SDIS de l'Essonne, en plus de la cotisation habituelle (270 €).

- Charges financières (chapitre 66)

Bien que la commune ait contracté un prêt en 2025, la somme inscrite au budget au titre des intérêts devrait être comparable à celle de l'année dernière (70.000 euros). En effet, les échéances du prêt avaient été anticipées sur 2025. Du fait de la date de signature du contrat, les premières échéances n'interviendront qu'en 2026.

Les dotations aux amortissements et aux provisions (environ 500 KEUR), ainsi que le virement vers l'investissement (destiné à couvrir la charge de la dette en capital) viennent compléter ces dépenses, au titre des opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement

Concernant la fiscalité locale, les bases d'imposition seront revalorisées de +0,8% (indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2025). Cette actualisation des bases, après application du coefficient correcteur, devrait rapporter environ 30 000 euros de recettes supplémentaires.

Il est possible que de nouvelles bases, notamment liées à la zone d'activité, rentrent en ligne de compte. Elles ne seront connues qu'au moment de la diffusion de l'état 1259 par la DGFIP, seconde quinzaine de février.

En dehors des taux de taxe foncière, la commune dispose de peu de marges de manœuvre sur les recettes :

- Facturation des prestations (jeunesse, cantine, périscolaire). L'évolution du nombre d'élèves scolarisés sur la commune étant plutôt à la baisse, les recettes tirées de la cantine ou de l'accueil de loisirs devraient stagner, grâce à une fréquentation plus importante : moins d'élèves, mais un taux de fréquentation de la cantine plus important.
- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Loyers et revenus du domaine : la mise en service de l'Ilot Santé, au premier étage de la maison des associations, devrait amener environ 65 000 € de recettes locatives supplémentaires. Les loyers perçus sur les pavillons disparaissent (environ 18.000 € par an), les locataires ayant acquis ces deux biens.

L'essentiel des autres recettes hors fiscalité proviennent de dotations ou de subventions :

- La principale est constituée par le reversement de fiscalité de Grand Paris Sud à la commune, au travers des attributions de compensation. La somme est déjà connue, 443 480 euros comme en 2025. Il faudra attendre le nouveau pacte financier, une fois le nouveau conseil communautaire installé, pour connaître les orientations de Grand Paris Sud en termes de relations financières avec les communes membres. Cela ne devrait cependant pas impacter les attributions de compensation.
- Fonds départemental des droits de mutation. Compte tenu du contexte du marché immobilier, l'évolution de cette recette est plutôt sur une tendance baissière (149 KEUR en 2024, 112 KEUR en 2025). S'agissant d'un fonds départemental, il ne dépend pas directement des transactions réalisées sur la commune, mais d'une enveloppe redistribuée.
- Dotation globale de fonctionnement. Aucune somme n'ayant été perçue en 2025, seule une forte évolution de la population pourrait faire revenir une (modeste) recette à ce titre.
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 72 586 € ont été perçus en 2025. Compte tenu des informations contenues dans la loi de finances, une somme identique peut être attendue en 2026.

3.2. Section d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'investissement

Année électorale oblige, les sommes prévues en investissement pour 2026 correspondent à :

- La fin des opérations de construction de la maison des associations et de la salle des fêtes (au titre des restes à réaliser)
- L'exécution de deux marchés lancés fin 2025, à savoir la rénovation des cours de tennis (120.000 euros) et de petites opérations de voirie diffuses (environ 90.000 euros)

Le reste des crédits en investissement correspondront aux enveloppes habituellement accordées aux services pour les investissements courants (informatique, outillage, machines, travaux d'entretien et de réparation).

3.2.2. Les recettes d'investissement

Seront inscrites les recettes habituelles de la section d'investissement :

- Le FCTVA, perçu sur les dépenses d'investissement 2024, et évalué à environ 200.000 euros.
- La taxe d'aménagement

Au titre des restes à réaliser, les recettes suivantes sont attendues

- Contrat régional, pour le financement de la salle des fêtes (366.128 euros)
- Contrat départemental, pour le même projet (214.879 euros)
- Une subvention de la Région pour le nouveau véhicule de la police municipale, acquis en 2024 (11.000 euros)
- Une subvention de l'Etat pour l'interconnexion des bâtiments communaux en fibre noire (30.000 euros)
- Et diverses subventions de l'Etat pour des travaux de rénovation (environ 40.000 euros)

4. ELEMENTS DE PROSPECTIVE

4.1. Projets d'investissement

Ne pouvant évoquer les projets qui tiendront au prochain mandat, le tableau ci-dessous se limite à la comparaison des années 2025 et 2026.

	Enveloppe globale estimée	2025	2026
Investissements récurrents des services		422 000,00 €	600 000,00 €
<i>Dont aménagements voirie</i>		<i>215 230,00 €</i>	<i>90 000,00 €</i>
Salle des fêtes Jean Crosnier	1 700 000,00 €	356 075,00 €	1 201 622,00 €
Maison des associations	2 120 000,00 €	1 970 292,35 €	148 911,00 €
Montant total		2 748 367,35 €	1 950 533,00 €

4.2. Trajectoire de la dette

Afin de financer les deux projets structurants en cours (salle des fêtes et maison des associations), la commune a souscrit un prêt de 1,6 million en 2025. Compte tenu du programme d'investissement envisagé en 2026, il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur cet exercice.